

AFP, 19 décembre 2013

Mots-clés : collectivités

Feu vert du Sénat aux métropoles, dont celle du Grand Paris - Prev, Papier Général

Par Jean-Louis PREVOST

PARIS, 19 décembre 2013 (AFP) - Le Sénat a donné son feu vert jeudi en dernière lecture au projet de loi de décentralisation qui crée les métropoles, dont celle du Grand Paris, lieu de vie de 6,5 millions de personnes, avant que l'Assemblée ne l'adopte définitivement dans l'après-midi. Les sénateurs ont adopté par 162 voix pour contre 152 le texte commun aux deux chambres établi par une commission mixte paritaire (CMP, sept députés et sept sénateurs).

"Par un vote rassemblant une large majorité (...), le Sénat démontre sa capacité à construire un consensus et exprime sa volonté de contribuer à la modernisation de notre organisation territoriale", a réagi le président de la Haute Assemblée Jean-Pierre Bel.

"Ce vote est une victoire pour le Sénat qui a totalement joué son rôle de créateur d'une majorité d'idées", s'est félicité le président de la commission des lois Jean-Pierre Sueur en relevant qu'outre les socialistes et le RDSE (à majorité PRG), neuf UMP et 11 centristes l'ont voté. En revanche 102 UMP, 10 centristes et les groupes écologistes et CRC (communiste, républicain et citoyen) ont voté contre. 21 UMP et 10 centristes se sont abstenus.

La création de la métropole du Grand Paris revêt de loin puisque, comme l'ont rappelé de nombreux orateurs, le Sénat avait fait passer à la trappe un premier projet de la ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu, avec un syndicat mixte sans fiscalité propre et conservant les intercommunalités existantes.

Mais en seconde lecture il a approuvé une nouvelle mouture prévoyant que cette métropole du Grand Paris réunira au 1er janvier 2016 la Ville de Paris, les 124 communes des départements de la petite couronne, et les intercommunalités limitrophes à condition qu'elles soient volontaires. Le nouvel ensemble s'occupera de l'aménagement de l'espace, du logement, du développement durable. Les transports restent de la responsabilité de la Région. Les compétences "de proximité" (gestion des déchets, cantines scolaires, etc.) relèveront des communes ou syndicats de communes. Parallèlement, un comité sera chargé d'établir un schéma régional de l'habitat et de l'hébergement en Ile-de-France.

Pas de Haut conseil des territoires
En revanche, la création d'un Haut conseil des territoires (HCT), organe de concertation entre le gouvernement et les collectivités locales qu'avait proposée la ministre a été supprimée en CMP, à la satisfaction du Sénat qui estime jouer déjà ce rôle.

Le rapporteur René Vandierendonck (PS) a souligné que ce texte constitue le "premier volet de la réforme de l'organisation territoriale de la République décentralisée" et qu'"il prendra sa cohérence pleine et entière avec les deux autres projets de loi que le gouvernement a déposés".

"Les collectivités territoriales disposent désormais d'un cadre clair pour conduire leur action", s'est félicitée Mme Lebranchu. Elle a confirmé que le deuxième volet de la réforme territoriale interviendra au lendemain des élections municipales, avec des compétences bien définies pour les Régions - biodiversité, climat, qualité de l'air, énergie, transports - et aux départements, la solidarité. Les communes auront l'organisation des services